ANNONCES DES MARCHÉS PUBLICS

AVIS DES APPELS D'OFFRES NOUVEAUX



N° T 464/2021 (suite)

TRAVAUX DE REPROFILAGE LOURD ET TRAITEMENT DE POINTS CRITIQUES DE ROUTES EN TERRE DE LA RÉGION

ARTICLE 12: DROITS D'ENREGISTREMENT

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

ARTICLE 13: LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'Ordonnance N° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés publics.



N° T 465/2021

TRAVAUX DE REPROFILAGE LOURD DES PISTES VILLAGEOISES ET OUVERTURE DE VOIES DE LA COMMUNE

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE Le présent appel d'offres est lancé par la Mairie de Buyo.

ARTICLE 2: OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet les travaux de reprofilage lourd des pistes villageoises et ouverture de voies de la commune.

ARTICLE 3: NATURE DES PRIX DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT

Les marchés sont passés sur prix global et forfaitaire. Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont constitués en deux (02) lots.

ARTICLE 4: FINANCEMENT

Les marchés issus de cet appel d'offres seront financés par le budget 2021 de la Mairie de Buyo sur la ligne n° 9101/2220...

ARTICLE 5: CAUTIONNEMENT PROVISOIRE Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par

une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant par lot fixé comme suit :

lot 1: 600 000 F CFA; lot 2: 400 000 F CFA.

ARTICLE 6: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7: RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

> Mairie de Buyo Services Financiers B.P. 222 Buyo Cel.: 08 59 90 30 voir M. EMOU ANOH Jérôme

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA.

ARTICLE 8: REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard le 20 août 2021 à 10 heures , à l'adresse cidessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9: OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 20 août 2021 à 10 heures 30 minutes, dans la salle de réunions de la Mairie de Buyo.

ARTICLE 10: PUBLICATION DES RESULTATS Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11: DUREE DE VALIDITE DES OFFRES Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

ARTICLE 13: LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'Ordonnance N° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés publics



N° T 466/2021

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DE LA CAPITAINERIE DU PORT

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Port Autonome de San-Pédro (PASP).

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet les travaux d'aménagement du bâtiment de la capitainerie du port.

ARTICLE 3: NATURE DES PRIX DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé sur prix global et forfaitaire. Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont constitués en un (01) lot unique.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel d'offres sera financé par le budget 2021 du PASP, sur la ligne n°2323.

ARTICLE 5: CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant fixé à 1 000 000 FCFA

ARTICLE 6: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante ;

Direction Générale du Port Autonome de San Pedro

Direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources Humaines Département Acquisition des Biens et Services

> 1e étage de l'immeuble de la Direction Générale B.P 339/340 San Pédro email : Icamara@pasp.ci

Tél.: 27 34 71 72 07 - Poste 225 Cel.: 07 49 29 87 76 e-mail: Icamara@pasp.ci voir le Responsable

ou

ANNONCES DES MARCHÉS PUBLICS

AVIS DES APPELS D'OFFRES NOUVEAUX



N° T 466/2021 (suite)

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DE LA CAPITAINERIE DU PORT

Direction Générale du Port Autonome de San-Pedro

Direction des Acquisitions, des Affaires Juridiques et de la Coopération 1er étage de l'immeuble de la Direction Générale

Tél.: 27 34 71 72 00 - Poste 300 Cel.: 07 78 26 41 05 Fax.: 34 71 72 15

email : ocaba@pasp.ci voir M. CABA Ousmane Souleymane

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA,

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard le 23 août 2021 à 09 heures, à l'adresse cidessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 23 août 2021 à 09 heures 30 minutes, dans la salle de conférences du Port Autonome de San Pédro.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais du titulaire.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'Ordonnance N° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés publics.



N° T 467/2021

TRAVAUX D'EXTENTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN MOYENNE TENSION DANS LES QUARTIERS DE LA VILLE

ARTICLE 1: AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par la Mairie de Jacqueville.

ARTICLE 2: OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet les travaux d'extention du réseau électrique en moyenne tension dans les quartiers de la ville.

ARTICLE 3: NATURE DES PRIX DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé sur prix global et forfaitaire. Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont constitués en un (01) lot unique.

ARTICLE 4: FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel d'offres sera financé par le budget 2021 de la commune, sur la ligne n°9103/2224.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant fixé à 675 000 FCFA.

ARTICLE 6: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7: RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

> Mairie de Jacqueville Services Techniques B.P. 217 Jacqueville Tél.; 23 57 71 51

Cel.: 07 07 87 88 90 / 01 02 20 02 88 Voir M. DJETY Almé Françis Boka

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA.

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard le 20 août 2021 à 10 heures 30 minutes, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres

ARTICLE 9: OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 20 août 2021 à 11 heures, dans les locaux de la Mairie de Jacqueville.

ARTICLE 10: PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchès Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchès Publics) et affichès à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais du titulaire.

ARTICLE 13: LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'Ordonnance N° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés publics.



N° F 147 / 2021

EQUIPEMENT EN MATÉRIELS BIOMÉDICAUX DU SERVICE D'OTO-RHINO LARYNGOLOGIE (ORL) DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE GAGNOA

ARTICLE 1: AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Conseil Régional du Gôh.

ARTICLE 2: OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet l'équipement en matériels biomédicaux du service d'Oto-Rhino Laryngologie (ORL) de l'hôpital général de Gagnoa.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé sur prix global et forfaitaire. Les fournitures, objet du présent appel d'offres, sont constituées en un (01) lot unique.